



**FORMATION DE 2ANS EN ALTERNANCE
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

BTSA Aménagements Paysagers (BTSA AP)

PUBLIC CONCERNÉ

être titulaires d'un bac S, d'un STAV aménagement ou d'un Bac Pro aménagements paysagers, ou d'un autre diplôme de niveau 4.
Autres parcours* (possible cycle en 1an après échange avec le responsable de formation)

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Se positionner sur Parcoursup
- Age : de 15 à 29 ans révolus.
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Inscriptions : compléter un dossier d'inscription, participer à un entretien de validation du projet professionnel, signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'entreprise. *Sauf dérogation accordée dans les conditions fixées par l'article D. 6222-19 du Code du travail, le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début du cycle de l'organisme de formation auquel l'apprenti est inscrit.*

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Entreprise de création et d'entretien d'aménagements paysagers.
- Service Espaces Verts de ville ou de collectivité.
- Bureau d'études d'architectes paysagistes.

OBJECTIFS

Ce BTSA forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir, créer et aménager des espaces paysagers.
- Organiser le travail de l'équipe de jardiniers que vous encadrez, et gérer de façon rentable toutes ces activités.
- Analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations.
- Réaliser des mesures topographiques et des plans d'aménagement.
- Etablir des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères.

Proposer un entretien adapté.

Planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Références

	2021
Taux de réussite BTSA AP	NC
Insertion professionnelle(Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	NC
Taux de poursuite d'étude	NC
Satisfaction globale Apprenant(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprenant(e)s)	NC
Taux de persévérance	NC
Valeur ajoutée de l'établissement (Indice OPCO)	NC

CODE DIPLOME

323 214 01

CODE RNCP

17218

NIVEAU DE SORTIE

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 (Bac+2)

DUREE DE LA FORMATION

1350 heures (sur 2ans)
Formation en présentiel

DUREE DU CONTRAT

2ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap)

RYTHME DE L'ALTERANCE

20 semaines en CFA en 1ère année
20 semaines en CFA en 2ème année

DATES DE LA FORMATION

1^{ère} année du 06/09/2021 au 01/07/2022
2^{ème} année du 01/09/2022 au 15/07/2023

PUBLICS ACCUEILLIS

Tout public accepté, voir les prérequis

**positionnement: Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap*

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_unai=0692436Y

Ouverture de la formation en septembre 2021 pour la 1^{ère} fois



BTSA AP

CONTENU DE FORMATION

Matières générales	Accompagnement du projet professionnel
	Organisation économique, sociale, juridique
	Technique d'Expression, de Communication, d'Animation et de Documentation
	Langue vivante : Anglais
	Education Physique et Sportive
	Traitement des données : mathématiques
	Technologie de l'information et du multimédia
	Module d'Initiative Local
Matières professionnelles	Pluridisciplinarité
	Les contextes et les déterminants des Aménagements Paysagers
	Connaissance et gestion des végétaux
	Techniques d'implantation et de construction des Aménagements Paysagers
	Gestion technico-économique des chantiers
Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager	

METHODES MOBILISEES

- Formation en alternance.
- Pédagogie de l'alternance.
- Le formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec l'expériences en entreprise des apprenant(e)s et le métier préparé.
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret de suivi en entreprise dont l'utilisation est obligatoire.
- A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage, tuteurs.
- Pédagogie des MFR privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateau techniques), la mobilisation sur l'élaboration de projets une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'apprenant(e); Plan d'étude, auto-évaluation.

*Possibilités d'aménagements d'épreuves en fonction de la situation de handicap, après accord du ministère de l'agriculture





BTSA AP

EVALUATIONS CERTIFICATIVES / SESSIONS D'EXAMEN*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Expression française et culture socio-économique	6	Epreuve Terminale	Ecrit
E2 : S'exprimer, communiquer, comprendre le monde • Technique d'expression et communication • Projet d'Initiative et Communication • Economie Générale	3	CCF CCF CCF	Dossier et Oral Ecrit Ecrit
E3 : Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels (Anglais)	3	CCF	Compréhension de l'écrit + Compr. orale Expression écrite Expression orale
E3 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser (EPS)	Pts > 10	CCF	Pratique
E5 : Enseignement professionnel • Gestion de l'eau • Propriétés de l'eau • Système hydrotechnique	3	CCF	Ecrit Ecrit Ecrit
E6 : Activités pluridisciplinaires • Mise en oeuvre des techniques • Plannification de chantier • Gestion économique des chantiers	6	CCF	Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique
E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	Epreuve Terminale	Ecrit et Oral
Epreuve Module d'Initiative Locale (voyage étude)	Pts > 10	CCF	Oral

*Possibilités d'aménagements d'épreuves en fonction de la situation de handicap, après accord du ministère de l'Agriculture



MODALITES D'EVALUATION

Afin d'aider l'apprenant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre:

Evaluation des acquis en centre de formation (QCM, devoirs surveillés, production personnelles, entraînement aux épreuves ...)

Evaluation en entreprise (entretiens, visites)

Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de médiation, de bilan.

APRES LA FORMATION

Suites de parcours possibles/passerelles:

Le BTSA est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans les domaines tels que la conduite de projets et de chantiers, l'infographie paysagère ou encore en classe préparatoire scientifique ATS post BTSA pour intégrer une école d'ingénieur ou les écoles nationales supérieures de paysage afin d'obtenir le diplôme d'Etat de paysagiste. Ils peuvent aussi intégrer l'une des écoles supérieures privées.

Spécialiser leur diplôme en intégrant un Certificat de spécialisation en 1 an,

*CS assistant du concepteur

Paysagiste, Construction paysagère, arboriste élagueur.

Débouchés professionnels:

Responsable de chantiers en entreprise paysagiste.

Agent technique au sein d'une collectivité (service espaces verts...).

Technico-commercial dans la filière horticole ou paysage.

Responsable de structures

paysagères sportives ou de loisirs...

Technicien supérieur en bureau d'études.

FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



BTSA AP

MODALITES FINANCIERES

- Aucun frais de formation pour l'apprenant(e) et/ou son représentant légal
- Le financement de celle-ci est prise en charge par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale, se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles (à défaut, fixation du coût par décret).
- Les frais liés à la pension ou 1/2 pension et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti(e)/ ou son représentant légal.
- Coût moyen préconisé par France Compétences: 6625€

REMUNERATION

L'apprenti(e) perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Rémunération consultable sur le site du ministère du travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/>

Cette rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

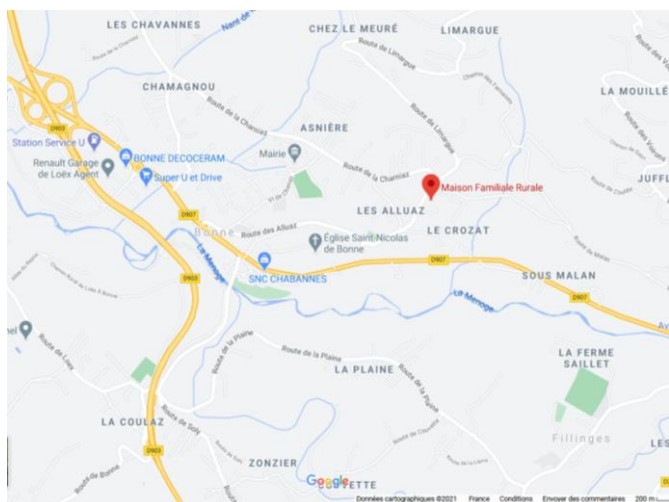
En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

MATERIEL/EQUIPEMENT

- Salles de cours équipées de vidéo-projection, tableau numérique, Espace numérique, CDI, Salle d'examen pour les CCF.
- Plateau technique: Laboratoire, Arboretum, Diverses machines de chantier

ACCES PAR TRANSPORT

- Ligne de Bus <https://www.tac-mobilites.fr/itineraires-horaires/lignes/ligne-5>
- Gare SNCF d'Annemasse <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/87745497/Annemasse>
- Parking gratuit (véhicules légers)



1154 Route des Alluaz
74380 BONNE
☎ 04 50 39 20 06
mfr.bonne@mfr.asso.fr
<https://mfr-bonne.fr/>

Secrétariat ouvert du lundi
au vendredi de 8:00 à 12:00
et de 13:30 à 17:30

Coordonnées GPS
46.169690
6.334359

HANDICAP

- Etablissement reconnu H+ (dispositif régional)
 - Formation accessible aux personnes porteuses de handicaps. Contactez Notre référent H+ Mme Andrée LARMUSIAUX au 04 50 39 20 06 pour évoquer d'éventuelles spécificités et accompagnement personnalisé, si besoin.
- Lien vers notre page H+



MOBILITE INTERNATIONALE

- Le CFA accompagne les apprentis dans la constitution de leur dossier et l'obtention des financements nécessaires le cas échéant.

Contact:

Mme. Lucile CHESNOY Tél: 04 50 77 97 25



LES + DE LA FORMATION

- Restauration et hébergement**
Cuisine préparée sur place / Internat délocalisé MFR
Champ Molliaz
- Métier**
Certiphyto « décideur »
- Loisirs**
Mur d'escalade
Foyer des jeunes
Table de ping-pong
Babyfoot
Terrain de sport
Activités/animations thématiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Aurélien CERRONE
Aurelien.cerrone@mfr.asso.fr



Mise à jour du document mars 2021